

ABML

ASSOCIATION BESACE MINIFOOT LOISIRS

Annexe 2 au règlement ABML 2024-2025

Le contenu de ce document pourra être mis-à-jour à tout moment.

Les modifications seront signalées par les moyens de communication habituels et disponibles sur le site web de l'ABML.

Challenge André RUBAY

FAIR-PLAY

Toutes les équipes inscrites au championnat participent, soit 8 matchs avec 8 vainqueurs qualifiés pour le second tour, après tirage au sort des matches.

En accord avec l'Assemblée générale des clubs, il a été décidé que l'ABML organiserait le challenge André Rubay récompensant l'équipe la plus fair-play de la saison sur les bases suivantes :

Attribution des points

Par l'arbitre

Après chaque match de championnat, l'arbitre attribuera en toute souveraineté, une cotation sur 10 points à chaque équipe participante.

Cette cotation tiendra compte :

- du comportement sportif de l'ensemble de l'équipe au cours du match, envers l'adversaire, l'arbitre et le public ;
- du respect de l'article n°5 du règlement A.B.M.L. traitant du rôle des équipes ;
- du respect de l'article n°11 du règlement A.B.M.L. traitant de la feuille de match.

Pour un match s'étant déroulé sans problème, ni discussion, la cotation de départ est de 10 points.

Les des sanctions individuelles (cartes jaunes ou rouges) infligées en cours de rencontre, ne jouent plus dans la cotation du Fair-Play.

Par les équipes

Ensuite, à la fin du 1er tour et en fin de championnat, chaque équipe se verra proposer d'attribuer 1 point à 3 autres équipes dont elle voudra récompenser le fair-play général.

La moyenne totale de cette cotation viendra se rajouter à la cotation moyenne globale attribuée par les arbitres.

Toutefois, pour être validé, il faut la participation d'au moins 50% des équipes (arrondi vers le bas).

Les pénalités

Par ailleurs, le Comité infligera des pénalités pour manquement administratif, qui viendront en déduction de la cotation des arbitres, sur les bases décrites à l'article 12 du règlement ABML, soit :

- Infractions n'entraînant pas de forfait de l'équipe :

<u>Infractions</u>	<u>Amende déduite de la caution</u>	<u>Points perdus au Fair-Play</u>
Feuille de match incomplète	3€	0
Feuille de match non reçue dans les temps	3€	0
Retard de paiement de l'arbitre	5€	5
Equipe en retard au match (pas assez de joueurs pour commencer le match)	5€	5
Absence de brassard de capitaine	3€	5
Maillots non uniformes	5€	5
Pas de second jeu de maillots alors que l'équipe visiteuse a la même couleur	5€	10
Non-paiement des indemnités d'arbitrage	10€	5
Non-respect de la propreté des lieux	5€	5
Amende administrative simple	5€	5
Amende administrative sévère	10€	10
Absence à une assemblée avec présence obligatoire	25€	15

- Infractions entraînant le forfait de l'équipe lors du match ou après un match

<u>Infractions</u>	<u>Amende déduite de la caution</u>	<u>Points perdus au Fair-Play</u>
Forfait non-prévenu, moins de trois joueurs présents au terrain	<i>fixée au cas le cas par le Comité</i>	<i>fixée au cas le cas par le Comité</i>
Alignement joueur NON QUALIFIÉ/ NON AFFILIÉ/ SUSPENDU (Pas en ordre à l'heure du match)	15€	10
Alignement de trop de joueurs « FÉDÉRATION »	15€	10
FORFAIT Administratif	15€	0

- Sanctions lors de forfait d'une équipe avant le match :

<u>Infractions</u>	<u>Amende déduite de la caution</u>	<u>Points perdus au Fair-Play</u>
Forfait prévenu au moins 24h à l'avance	10	0
Forfait prévenu avant 15h, le jour du match	15€	0
Forfait non-prévenu ou prévenu après 15h le jour du match	38€ (inclus frais arbitrage)	10
FORFAIT Administratif	15€	0

Attribution du trophée

L'équipe obtenant la meilleure moyenne sur l'ensemble championnat/coupes, en ce inclus les points attribués par les équipes, se verra remettre le trophée lors de la remise des coupes organisées en fin de saison et en sera détentrice pour un an.

Pendant cette période, elle sera responsable du maintien en bon état du trophée.

A la fin de cette période, elle recevra en échange de la restitution du trophée, une coupe témoin.

L'équipe qui remportera trois fois le trophée en sera définitivement propriétaire.

Classement & Calculs

En fin de saison, tout club terminant dans les 4 derniers du classement du Challenge André Rubay (Fair-play) en obtenant une cotation moyenne annuelle inférieure à 7 points, perd tout droit de priorité à une réinscription à l'ABML pour la saison suivante.

La méthode de calcul de la moyenne des matches:

$$\text{Moyenne FAIR-PLAY} = ((\text{FPMJ} + \text{FPP}) / \text{TMJ}) + \text{CFPE}$$

FPMJ = Total des points Fair-Play attribués lors des matches joués (*)

FPP = Total des points de Fair-Play retirés lors de pénalités

TMJ = Total des matches joués (*)

CFPE = Cotation du Fair-Play par les autres équipes

(*) Remarques :

- Lorsqu'une équipe fait forfait :

- le match n'est pas pris en compte dans le total des matches joués dans la moyenne (TMJ) pour aucune des deux équipes.
- L'équipe forfait a 0 pts Fair-Play pour le match (FPM) et -10 pts de Fair-Play en pénalité (FPP).
- L'équipe non-forfait a 0 pts de Fair-Play.

Si une équipe est forfait à cause d'un fait de match :

- le match n'est pas pris en compte dans le total des matches joués dans la moyenne (TMJ) pour aucune des deux équipes.
- L'équipe forfait a 0 pts Fair-Play pour le match (FPM) et -10 pts de Fair-Play en pénalité (FPP).
- L'équipe non-forfait garde les points attribués lors du match (FPMJ).

Le classement se fait dans cet ordre :

- Moyenne de Fair-Play (décroissant)
- Nombre de matches joués (décroissant)
- Nombre de cartes rouges dans la saison (croissant)
- Nombre de cartes jaunes dans la saison (croissant)

- Au résultat de ce calcul se rajoutera la cotation moyenne obtenue par les attributions de points par les équipes : $(\text{Total des points}) / (\text{Nombre d'équipes votantes}) = \text{Moyenne ajoutée}$
- En cas d'égalité, la priorité sera donnée à l'équipe qui aura obtenu la meilleure cotation de la part des arbitres.
- Si l'égalité subsiste, le Comité départagera les ex-aequo à la majorité du vote.